



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 17 octobre 2024

|                                       |                           |                           |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Conseillers en exercice : 24          | Conseillers présents : 22 | Conseiller(s) absent(s) : |
| Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 1 | Votants : 23              | 2                         |

Date de la convocation : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Étaient présents :** Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs :** Mme DANSOU Viviane à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Était absent sans pouvoir :** Mme ZUCCOLO Isabelle

### **DÉLIBÉRATION N° 02024\_51: Compte-rendu des décisions du Maire**

**Entendu** le rapport de Monsieur le Maire sur le compte-rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

**Vu** la délibération n°02020\_06 du 17 juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Considérant** les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

| Numéro de la décision | Date       | Objet   |
|-----------------------|------------|---|
| 002024_043            | 06.06.2024 | Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de services Relais Petite Enfance avec la CAF de Seine et Marne pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025                                   |
| 002024_044            | 04.06.2024 | Renouvellement du contrat de maintenance et d'entretien des équipements d'aires de jeux de la commune avec la société FORECO SAS pour l'année 2024 pour un montant annuel de 5520, 00 € TTC.  |
| 002024_050            | 21.06.2024 | Demande de subventions auprès de la Région IDF dans le cadre du contrat d'aménagement régional (CAR) pour les opérations PMI/RPE du 43 rue de Paris et CTM rue Eiffel pour l'attribution d'une subvention d'un million d'euros maximum. |
| 002024_051            | 25.06.2024 | Contrat de maintenance des installations de la vidéo-protection émis par la société CAP FORCE SECURITE pour la période du 15 juin 2024 au 14 juin 2025 pour un montant de 9600 € HT.  |

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

21 OCT. 2024

ID : 077-217702158-20241017-02024\_51-DE

|            |            |  |
|------------|------------|--|
| 002024_052 | 21.06.2024 | Travaux de modification du poste de refoulement rue de Maison Rouge par la société SUEZ E pour un montant de 88 496,64 euros TTC.  |
| 002024_053 | 24.06.2024 | Avenant N°1 au marché d'assurance « dommages aux biens et risques annexes » afin de revoir essentiellement le périmètre de la garantie Emeutes et mouvements populaires en instaurant une franchise de 2 000 000 € par sinistre  |
| 002024_054 | 02.07.2024 | Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal de 6709.64 € TTC suite à la validation de l'APD qui prévoyait une augmentation du montant prévisionnel des travaux de 1 600 000, 00 € HT à 1 696 402,90 € HT.   |
| 002024_055 | 05.07.2024 | Fongibilité des crédits 2024 : décision budgétaire modificative N° 1 portant virement de crédit de chapitre à chapitre. Virement de crédit de 100 000 € du chapitre 2111 au chapitre 2031  |
| 002024_056 | 07/08/24   | Contrat d'organisation du spectacle de Noël des écoles maternelles avec la société MD PRODUCTIONS le 10 décembre 2024 pour un montant de 1688 euros TTC.   |
| 002024_057 | 15/07/24   | Contrat de maintenance « SERENITE » pour les deux panneaux lumineux, rue de Paris et avenue d'Armainvilliers conclu avec la société LUMIPLAN VILLE pour un montant annuel de 2452.98 € HT.   |
| 002024_058 | 25.07.2024 | Avenant au marché N° 2024M001 – travaux de rénovation des chaufferies des bâtiments communaux pour un montant de 12 240 euros TTC concernant des prestations complémentaires pour les sites Gymnase Victor Hugo / Ecole Leclerc et Eglise afin de mener à bien les chantiers de rénovation des chaufferies.  |
| 002024_059 | 25.07.2024 | Contrat d'entretien du matériel de gymnastique au sein du gymnase Victor Hugo conclu avec la société GYMNOVA pour un montant forfaitaire de 7 904.40 euros TTC.  |
| 002024_060 | 25.07.2024 | Contrat de vérification des installations électriques du gymnase Hutinel avant mise sous tension et délivrance d'un consuel conclu avec la société QUALICONSULT pour un montant forfaitaire de 600.00 € TTC.   |
| 002024_061 | 01.08.2024 | Demande de subventions auprès du Département de Seine-et-Marne dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) pour les opérations PMI/RPE du 43 rue de Paris et CTM rue Eiffel pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 300 000 € par projet.   |
| 002024_062 | 05.08.2024 | Reconduction du contrat d'entretien et dépannage des appareils de froid, cuisson, matériel de préparation, fontaines pour les sites de la restauration scolaire sise 39-41 avenue Georges Travers, de la maison de la petite enfance sise rue Thiers et du château du Val des Dames sise 4 chemin du Val des Dames conclu avec la société FROID 77 pour la période du 01.09.2024 au 31.08.2025 et pour un montant de 8 402.40 euros TTC. |
| 002024_063 | 29.08.2024 | Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 à la convention d'objectifs et de financement en cours entre la CAF et la Commune à destination du multi-accueil et visant à renforcer la qualité du projet d'accueil et des pratiques.  |
| 002024_064 | 29.08.2024 | Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 à la convention d'objectifs et de financement en cours entre la CAF et la Commune à destination de l'ALSH Périscolaire et visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille   |
| 002024_065 | 29.08.2024 | Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 à la convention d'objectifs et de financement en cours entre la CAF et la Commune à destination de l'ALSH Adolescents et visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille  |
| 002024_066 | 29.08.2024 | Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 à la convention d'objectifs et de financement en cours entre la CAF et la Commune à destination de l'ALSH Extrascolaire et visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille  |
| 002024_067 | 05.09.2024 | Contrat de cession de droit de représentation conclu avec la société KemYs pour deux représentation du spectacle « les fables de la fontaine » pour le 17 décembre 2024 à destination des enfants des classes de primaires pour un montant de 3040.00 € TTC  |
| 002024_068 | 05.09.2024 | Contrat de conseil et d'assistance en urbanisme avec la société INGESPACES pour une durée de un an à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2024. La rémunération est facturée au temps passé pour les conseils (40 € HT la demi-heure) et au forfait pour l'assistance à l'instruction avec un montant variant de 80 € HT à 500 € HT en fonction de la complexité des dossiers   |

|            |            |   |
|------------|------------|---|
| 002024_069 | 05.09.2024 | Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage faisabilité aboutissant à la rédaction d'un pro la création d'un restaurant scolaire au N°2 av d'un bâtiment d'habitation conclu avec la société ALMA CONSULTING pour un montant de 17640.00 € TTC  |
| 002024_070 | 17.09.2024 | Contrat pour les animations de Noël – jeux et manèges – dans le cadre du marché de Noël de la Commune organisé le samedi 7 décembre 2024 et conclu avec la société BLANGER ORGANISATION pour un montant de 13 440.00 € TTC  |
| 002024_071 | 21.09.2024 | Contrat pour l'organisation d'un séjour classe de neige et milieu montagnard au bénéfice de 56 enfants scolarisés à l'école élémentaire Victor Hugo et 2 enseignants du 6 au 12 janvier 2025 à « les contamines-Montjoie (74170) » conclu avec la société Côté découvertes pour un coût prévisionnel de 41991.04 € TTC pouvant évoluer en fonction du nombre de participants. |
| 002024_072 | 27.09.2024 | Convention de mise à disposition de locaux dans le château du Val des dames pour le syndicat intercommunal de la crèche familiale de Gretz-Tournan « Bulle d'éveil » pour une durée d'un an, consentie à titre gracieux. Le syndicat prend à sa charge les frais de fonctionnement en s'acquittant d'une participation forfaitaire de 1598.86 €                               |

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

21 OCT. 2024

ID : 077-217702158-20241017-02024\_51-DE

171

Beset  
Levraut

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

**Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2024**



Le secrétaire de séance  
**Nathalie SPRUTTA-BOURGES**



Le Maire  
**Jean-Paul GARCIA ROBIN**



La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21 OCT. 2024



ID : 077-217702158-20241017-02024\_51-DE